

## Le PLUi en élaboration

PLUi ? Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, à l'échelle des 20 communes de Vendée Grand Littoral, est en cours d'élaboration. Il remplacera à terme les 19 PLU et la carte communale qui encadrent actuellement les autorisations d'urbanisme.

Où en est-on ? Vendée Grand Littoral s'apprête à présenter au débat publique son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document va être soumis au débat au sein de chacun des 20 conseils municipaux au prochain trimestre. Leurs remarques vont être transmises au Conseil Communautaire qui va à son tour débattre des grandes orientations d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

PADD ? Ce document expose les grandes orientations définies pour le territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement. De nombreux thèmes doivent y être abordés pour que les différents acteurs de l'aménagement du territoire - y compris les habitants, les entrepreneurs et tous porteurs de projet - puissent comprendre la trajectoire fixée pour le territoire et s'y inscrire.

Le PADD doit établir les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation des continuités écologiques. Il fixe également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et déplacements, les réseaux d'énergie, les communications numériques, l'équipement commercial, l'économie et les loisirs.

En quoi est-il important ? Le PADD est la pièce clé du dossier du PLU. Il présente les choix politiques. Les autres pièces du dossier - le règlement, le zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation – qui sont opposables aux autorisations d'urbanisme doivent être cohérents avec le PADD. La remise en cause du PADD engage la collectivité dans une procédure de révision, intégrant une concertation citoyenne obligatoire.

Et le débat citoyen ? Le PADD sera mis en ligne et un exemplaire papier sera mis à disposition dans le dossier de concertation en mairie et au siège. Il sera également présenté lors de réunions publiques. Les dates et lieux de ces réunions publiques seront annoncés sur le site internet de Vendée Grand Littoral et par les panneaux d'affichage.

Pour partager vos observations et remarques, d'autres possibilités sont à votre disposition :

- Ecrire un courrier à M. le Président de Vendée Grand Littoral – ZI du Patis BP 20 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
- Ecrire un mail à l'adresse [plui@vendeegrandlittoral.fr](mailto:plui@vendeegrandlittoral.fr)
- Ecrire sur l'un des registres de concertation mis à disposition dans chacun des 20 mairies et au siège

Ces contributions peuvent parvenir à Vendée Grand Littoral dès à présent et dans les mois à venir.

Pour se renseigner sur l'avancement de l'élaboration du PLUi : <https://www.vendeegrandlittoral.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/>